



ATTENTION: Modification de la directive RoHS* 2011/65/UE





Vous trouverez une présentation détaillée sur notre site web

La directive RoHS 2011/65/UE interdit l'utilisation de mercure dans les produits d'éclairage. Des exemptions sont prévues pour certains produits d'éclairage généraux dans l'annexe III de la directive, qui a été amendée début 2022.

NOUS POUVONS VOUS AIDER À TROUVER LA SOLUTION ADÉQUATE POUR L'AVENIR!

* RoHS = Restriction of the use of Hazards Substances; Limitation de l'utilisation de substances dangereuses

CONTACT

Tél: +31 10 750 14 14

E-mail: benelux@ledvance.com



ET POUR VOUS?

NOTRE PROMESSE:

Nous vous aiderons avec plaisir à relever ce défi en vous fournissant des conseils en fonction de votre situation d'éclairage. La vaste gamme de LEDVANCE offre de nombreuses possibilités.

NOS SOLUTIONS:

LEDVANCE vous propose des services supplémentaires en ligne et hors ligne

LEDVANCE vous propose une gamme de produits complète

- LAMPES LED
- TUBES LED
- BANDEAUX LED
- LUMINAIRES LED
- GESTION DE L'ÉCLAIRAGE AVEC SOLUTIONS CÂBLÉES ET SANS FIL

NOS SERVICES EN LIGNE:

TUBE FINDER



SITE WEB LEDVANCE



FORMATIONS EN LIGNE

